Direction générale des routes

Arrêté du 18 janvier 2007 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité technique paritaire spécial de la direction générale des routes

NOR: EQUR0790193A

Le directeur général des routes,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret nº 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat, notamment l'article 11, second alinéa ;

Vu le décret nº 2005-471 du 16 mai 2005 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer ;

Vu le décret nº 2005-660 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1997 portant création de comités techniques paritaires à l'administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports, et du logement ;

Vu l'arrêté du 23 août 2005 fixant les modalités de la consultation du personnel afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ;

Vu l'arrêté du 27 octobre 2005 relatif à la consultation du personnel organisée le 8 janvier 2004 afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au comité technique paritaire spécial de la direction générale des routes ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 portant désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité technique paritaire spécial de la direction générale des routes ;

Vu la lettre du 9 novembre 2005 de la Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement CGT;

Vu la lettre du 15 novembre 2005 du syndical national de l'équipement CFTC ;

Vu les lettres du 29 novembre 2005 et du 11 janvier 2007 de la fédération de l'équipement, des transports et des services cartel fédéral de l'équipement FO ;

Vu la lettre du 5 décembre 2005 du syndicat équipement de la région Ile-de-France CFDT,

Arrête:

Article 1er

L'article 1^{er} de l'arrêté du 16 janvier 2006 susvisé est modifié comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

- M. Parisé (Patrice), directeur général des routes ;
- M. Hucher (Dominique), ingénieur général des ponts et chaussées ;
- M. Zulberti (Jean), ingénieur général des ponts et chaussées ;
- M. Coux (Pierre-Denis), sous-directeur d'administration centrale ;
- M. Moulet (Pascal), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
- M. Dallard (Thierry), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
- M. Levêque (Jean), ingénieur général des ponts et chaussées ; M. Fernique (Louis), ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
- M. Lechanteur (Pascal), ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1^{er} groupe ;
- M. Hatton (Alain), agent contractuel.

Membres suppléants

- M. Piechaczyk (Xavier), ingénieur des ponts et chaussées ;
- M. Cambillard (Jean-Pierre), ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1er groupe ;
- M. Cholin (Yves), ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat du 1^{er} groupe ;
- M. Schwander (Jean), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat ;
- M. Bouny (Didier), ingénieur des ponts et chaussées ;

M. Bour (Jean-Jacques), ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat;
Mme Brihat (Viviane), agente contractuelle;
M. Heux (Roger), agent contractuel;
Mme Perruche (Michelle), attachée principale d'administration centrale;
Mme Soustre (Christiane), attachée principale d'administration centrale.

Représentants du personnel

Au titre de la Fédération de l'équipement, des transports et des services cartel fédéral de l'équipement FO Membres titulaires

	M.	Trouillet	(Pierre),	agent	contractuel	;
--	----	-----------	-----------	-------	-------------	---

M. Jebali (Maxime), ingénieur des travaux publics de l'Etat;

M. Creignou (Pol), ingénieur des travaux publics de l'Etat;

Mme Grosselli-Merlaud (Angélina), adjointe administrative principale de 1^{re} classe.

Membres suppléants

				•
N				
N				
N				
N				

Au titre de la Fédération nationale de l'équipement et de l'environnement CGT Membres titulaires

Mme Boury (Géraldine), technicienne supérieure principale de l'équipement ; Mme Roussel-Laussat (Marie-Suzanne), chargée d'étude documentaire ; M. Verdier (Bernard), technicien supérieur en chef de l'équipement.

Membres suppléants

M. Greze (Francis), agent contractuel ; Mme Tatot (Fabienne), technicienne supérieure principale de l'équipement ; Mlle Wattebled (Elisabeth), ingénieur des travaux publics de l'Etat.

> Au titre du syndicat équipement de la région lle-de-France CFDT Membres titulaires

M. Collet (François), agent contractuel;M. Le Du (Yannik), agent contractuel.

Membres suppléants

Mme Danin (Béatrice), secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administration centrale ; Mme Ziegler (Monique), secrétaire administrative de classe exceptionnelle d'administration centrale.

> Au titre du Syndicat national de l'équipement CFTC Membre titulaire

Mme Rodolphe-Merot (Catherine), attachée administrative d'administration centrale.

Membre suppléant

N...

Article 2

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

Le directeur général des routes,

P. Parisé